



Club PLUi Picardie

Compte-rendu de la réunion du 26 Mai 2015



LYCÉE AGRICOLE DU PARACLET

Commune de Cottenchy
CC du Val de Noye

Ordre du jour

- Mots d'accueil
- État d'avancement des PLUi en Picardie, *DREAL Picardie*
- La gouvernance des PLUi :
 - a. Éléments de cadrage sur la gouvernance, *CEREMA*
 - b. TABLE-RONDE « *Quelle gouvernance mettre en place pour l'élaboration d'un PLUI ?* »
- La concertation :
 - a. Éléments de cadrage sur la concertation, *CEREMA*
 - b. TABLE-RONDE « *La concertation dans le PLUI : enjeux, acteurs et moyens* »
- Présentation du Réseau Régional d'Aménagement (RRA), *Conseil régional*
- Conclusion de la journée

1) Mots d'accueil

➤ **Jany FROISSART**, Vice-Président de la CC du Val de Noye

J. Froissart accueille les participants et en profite pour rappeler que le club PLUI régional est un espace de discussion dédié aux élus et partenaires sur l'élaboration des documents d'urbanisme intercommunaux quel que soit l'état d'avancement des documents.

➤ **Reynald BEN-MIR**, Secrétaire général du Lycée du Paraclet

R. BEN-MIR présente l'Établissement Public Local d'Enseignement agricole du Paraclet qui propose une formation agricole depuis 1895 et accueille actuellement 500 apprenants dont 95% en internat. L'établissement souhaite aujourd'hui ouvrir les filières de production à la vente publique.

➤ **Jérôme GRANGE**, Directeur de l'Agence d'Urbanisme du Grand Amiénois (ADUGA) et du Syndicat mixte du Pays du Grand Amiénois

Dans la continuité du SCOT, l'ADUGA est très investie dans l'élaboration des PLUi au sein du Pays du Grand Amiénois, soit en tant que maître d'œuvre, soit comme assistant à maîtrise d'ouvrage. Ainsi elle a souhaité accompagner la volonté de création d'un club PLUi, initialement prévu sur le Pays du Grand Amiénois, mais finalement ouvert à tous les acteurs de la région picarde.



Club PLUi Picardie

Compte-rendu de la réunion du 26 Mai 2015



2) État d'avancement des PLUi en Picardie

- **Corine BIVER**, Chef de service Énergie, Climat, Logement et Aménagement du territoire, DREAL Picardie

En Picardie, on recense 34 SCoT : 3 se trouvent dans la Somme, 15 dans l'Aisne et 16 dans l'Oise, couvrant ainsi 73 % du territoire. Les PLUi sont majoritairement élaborés ou en cours d'élaboration dans le Grand Amiénois (12 démarches lancées). Un PLUi est en cours d'élaboration dans l'Oise et 4 dans l'Aisne. Cela représente 17 PLUi dont 14 d'entre eux valent PLH.

3) La gouvernance des PLUi

Éléments de cadrage sur la gouvernance, Nathalie PITAVAL, CEREMA

Présentation de la gouvernance dans le cadre d'un document d'urbanisme intercommunal. Nathalie PITAVAL commence son intervention par une citation de Mark Twain qui s'applique aux démarches de PLUi : « *ils ne savaient pas que c'était possible, alors ils l'ont fait* », et précise que son intervention est envisagée comme une restitution de paroles d'élus et de bonnes pratiques sur le terrain en matière de gouvernance.

« *Gouvernance = gouverner = prévoir, anticiper pour que l'action se déroule dans les meilleures conditions* ». La gouvernance est aussi un moyen de passer d'un urbanisme assez conceptuel à un urbanisme opérationnel. Quelle gouvernance met-on en place pour obtenir quel PLUi ?

Le portage politique fort tout au long du projet, à toutes les étapes, est essentiel avec la volonté de travailler en commun entre techniciens et élus par des allers-retours fréquents et une réelle transparence. N. PITAVAL présente un schéma de gouvernance des PLUi qui implique autant les acteurs publics, les acteurs privés et les habitants.

Au niveau de l'organisation politique, le PLUi est porté par un vice-président en charge de l'urbanisme. Par ailleurs, il est important de toujours faire le lien entre l'intercommunalité et chaque commune pour construire la solidarité entre elles. Au niveau de l'organisation technique, la constitution d'ateliers territoriaux et/ou thématiques faisant appel à des personnes plus spécialisées et implantées dans les territoires, est une démarche intéressante.

L'idée est d'associer les acteurs à toutes les étapes, en mobilisant les différentes ingénieries (CAUE, Agences d'urbanisme, bureau d'études...) et les appuis méthodologiques existant localement (Etat, Région...) et national (Club PLUi).

La gouvernance repose sur plusieurs points essentiels : elle passe par la création et la pérennisation des relations entre communes et intercommunalité, par l'importance de construire un projet de territoire et par l'importance de réfléchir sur les orientations du PADD le plus en amont possible.



Club PLUi Picardie

Compte-rendu de la réunion du 26 Mai 2015



Des facteurs de réussite identifiés (Cf. également la base documentaire du CEREMA avec l'extranet et la lettre du PLUi) :

- Créer un climat de confiance autour du sujet PLUi ;
- Communiquer bien avant le lancement de la consultation des bureaux d'études sur l'objet du PLUi, sur la mutualisation des efforts et des projets, vis à vis des habitants, des élus et des partenaires ;
- Créer ou conforter l'habitude de travailler ensemble à l'échelle intercommunale ;
- Organiser la concertation sur tous les sujets qui composent la vie d'une collectivité ;
- Si possible solliciter un spécialiste des actions de concertation pour l'adapter au mieux aux besoins de l'intercommunalité et rendre attractif le projet.

Les coûts d'un PLUi : Il convient de rappeler que les coûts d'un PLUi sont délicats à estimer car ils dépendent de nombreux facteurs (contexte local, intégration ou pas des volets habitat et déplacements...), d'où l'importance de mutualiser les coûts, d'anticiper le recrutement d'une personne qui sera en charge du PLUi (suivi, mise en œuvre, évolution...)

L'appel à projet de l'État de 2015 permet aux intercommunalités de toucher une subvention de 20 000 euros. Le coût d'un PLUi est estimé entre 15 000 et 20 000 euros par commune (*prévoir le coût de recrutement d'un chargé de mission PLUi*). D'autres subventions sont à solliciter : DGD, Département, Région, Europe, etc.

En conclusion, quelques témoignages d'acteurs peuvent être ici repris. Le témoignage d'Alain Méquignon, président de la CC de Fauquembergues qui rappelle des éléments essentiels de réussite de la gouvernance. Il faut « *mettre en confiance* » et pérenniser cette confiance, la solidifier dans la continuité, mettre en place des réunions régulières pour « *éviter toute coupure avec les élus* ». Francois Tacquard, président de la CC de la Vallée de Saint-Amarin, rappelle quant à lui « *qu'il faut convaincre les élus qui sont des urbanisateurs fous* », que le PLUi n'est pas une répartition de droits à construire mais qu'il repose sur un projet de territoire construit et partagé.



Club PLUi Picardie

Compte-rendu de la réunion du 26 Mai 2015



TABLE RONDE « *Quelle gouvernance mettre en place pour l'élaboration d'un PLUI ?* »

- **Jérôme GRANGE**, Directeur de l'Agence d'Urbanisme du Grand Amiénois (ADUGA) et du Syndicat mixte du Pays du Grand Amiénois
- **Armelle GORGUES**, Communauté d'Agglomération de Compiègne
- **Patrick DUMON**, Président de la CC de la Thiérache d'Aumale
- **Jean-Michel MAGNIER**, Vice-président de la CC du Bernavillois

Introduction par J. Grange

La gouvernance c'est pouvoir mettre en synergie de nombreux acteurs tant de la sphère privée que de la sphère publique. Le mode d'organisation doit s'imaginer en rapport avec la manière dont on veut produire le projet de territoire.

La gouvernance sera différente en fonction de la taille de l'intercommunalité. Dans la région, la plus petite intercommunalité compte 18 communes et la plus grande en compte 68.

Retour d'expérience du PLUi de la CA de Compiègne par A. Gorgues

La Communauté d'Agglomération compte 16 communes, 72 000 habitants. À l'origine, il y avait 6 POS et 10 PLU. Une particularité de l'agglomération est la gratuité des transports collectifs. L'histoire de l'urbanisme au sein de l'agglomération est ancienne : c'est une vraie dynamique intercommunale, tant pour les services techniques que pour les élus. Dès 1979, le droit de préemption est une compétence de l'agglomération et les documents d'urbanisme communaux sont révisés par la CA depuis longtemps déjà.

Pour démarrer le PLUi, huit « marches urbaines » de 2 heures ont été organisées pour parcourir le territoire avec les anciens et les nouveaux élus, dans le but de faire partager les différentes connaissances. L'objectif était de créer un esprit de groupe dont le côté convivial a été très apprécié. Pour les réunions du SCoT ou du projet de territoire, chaque commune était représentée par un délégué. Par ailleurs :

- un « **groupe urbanisme** » a été constitué avec un représentant de chaque commune (maximum 20 personnes) -> il constitue le comité de pilotage du PLUI (CoPil).
- Une « **Conférence des Maires** » a été créée pour piloter les débats en Conseils municipaux (PADD et arrêt de projet).

Un des objectifs du PLUI est de réaliser des plans de zonage pour 4 ou 5 communes -> il s'agit des plans de secteur ayant des OAP et un règlement spécifique. Actuellement le PLUI est en phase diagnostic. Les discussions autour des enjeux du territoire sont en cours. La présentation de ces enjeux aux maires aura lieu en septembre 2015.

En termes de gouvernance, à l'image de celle du Schéma de Cohérence Territoriale approuvé le 15 décembre 2012, plusieurs commissions thématiques sont associées à l'élaboration du PLUI:

- la commission aménagement et urbanisme (y compris habitat et agriculture) ;
- la commission transport et mobilité ;
- la commission environnement (eau potable, EP, réseaux, énergies) ;



Club PLUi Picardie

Compte-rendu de la réunion du 26 Mai 2015



- la commission économie ;
- la commission finances (la fiscalité de l'urbanisme, taxe d'aménagement)

Depuis 2014 pour les intercommunalités supérieures à 15 000 habitants, les conseillers communautaires sont choisis avant les élections : ce sont eux qui vont travailler sur les PLUi. Il est donc important de mobiliser les personnes sensibles au sujet de l'urbanisme.

Philippe VARLET, *Vice-président de la CC Haute-Somme*, incite fermement à communiquer « simplement » sur le sujet en évitant les termes techniques ! Pour lui, il peut être intéressant de s'appuyer sur un cabinet de communication pour aider à « vulgariser » le document et l'animation du PLUi (site internet, journal, réunion...). 75 % du temps de travail du chargé de mission PLUi est destiné à créer de la proximité avec les élus pour comprendre leur territoire communal et créer un climat de confiance.

Retour d'expérience du PLUi de la CC de la Thiérache d'Aumale par P. Dumon

Au démarrage du PLUi, la communauté de communes a proposé aux élus de participer à des journées de formation organisées par le CNFPT sur la démarche de PLUi. Cette formation a été suivie par 80 % des élus et des secrétaires de mairie. Cette étape était essentielle afin que les élus puissent parler le même langage et disposer d'une grammaire commune.

Retour d'expérience du PLUi de la CC du Bernavillois par J-M. Magnier

Dès 2012, les élus ont engagé leur réflexion sur le PLUi qui concerne 26 communes, 6 800 habitants (dont 2 communes de 1 000 habitants). Les élus du Bernavillois ont été particulièrement sensibles à la présentation de la démarche PLUi de la *CC du Canton de Fauquembergues* (Pas-de-Calais) par le président A. Méquignon qui leur a expliqué la démarche et ses nombreux intérêts. Par la suite, plusieurs réunions ont été organisées pour découvrir en détails les principes, les avantages et les moyens de mettre en place le PLUi (pendant 1 an environ). La prise de compétence « document d'urbanisme » par la CC a eu lieu en novembre 2012.

Le comité de pilotage a rédigé un cahier des charges pour recruter les bureaux d'études. Il a été décidé que chaque commune serait représentée par 2 délégués au sein des comités de suivi du PLUi. D'autres études parallèles au PLUi ont été lancées, notamment une étude sur l'érosion des sols et une étude sur la gestion des Eaux Pluviales en milieu urbain. Actuellement, le PADD est en cours d'élaboration avec un débat prévu en septembre. Des réunions avec les habitants ont été organisées, ce qui permet de tester la pertinence du discours politique. Des visites à l'extérieur du Bernavillois ont également été programmées afin de s'inspirer des bonnes pratiques des territoires voisins (sur l'habitat dans la CC du Haut Clocher ou sur les projets d'immobilier d'entreprises dans la CC du Val de Nièvre).



Club PLUi Picardie

Compte-rendu de la réunion du 26 Mai 2015



4) La concertation dans le PLUI

Éléments de cadrage sur la concertation, Nathalie PITAVAL, CEREMA

Cf. support de présentation

TABLE-RONDE « La concertation dans le PLUI : enjeux, acteurs et moyens »

- **Patrick DUMON et Virginie PUCHE**, Président et chargée de mission Agenda 21/PLUi, CC de la Thiérache d'Aumale
- **Grégor DENIVET**, Chargé de mission PLUi, CC du Canton de Conty
- **Jany FROISSART et A-Charlotte BLANCHARD**, Vice-président et chargée de mission PLUi, CC du Val de Noye

Retour d'expérience de la démarche PLUi et Agenda 21 de la CC de la Thiérache d'Aumale *par P. Dumon et V. Puche*

Dans un secteur comme la Thiérache d'Aumale, où la plupart des communes étaient soumises au règlement national d'urbanisme et donc présentant peu de restrictions d'extension et favorisant la poursuite du mitage, une partie des habitants considéraient le PLUi comme une atteinte à leur droit de propriété privée.

Le fait que le PLUi soit couplé à un Agenda 21 a permis une concertation autour d'un projet de territoire, le PLUi étant le volet aménagement et urbanisme de l'Agenda 21. Par ailleurs, les élus de l'EPCI ont été satisfaits par cette démarche, notamment via la mise en place d'un certain nombre d'actions considérées comme des réussites. La concertation a associé un maximum de personnes, notamment grâce à une communication simultanée sur les 2 projets. Enfin, ces deux projets ont permis une plus grande identification et visibilité de la CC sur le territoire.

Retour d'expérience de la CC du Canton de Conty *par G. Denivet*

La CC du Canton de Conty regroupe 23 communes, représentant 9 000 habitants. La prise de compétence urbanisme par la CC a eu lieu en 2013, dans un climat tendu : 11 communes possédaient déjà un PLU et ne comprenaient pas l'utilité de faire un PLUi. Une pédagogie a été nécessaire et les élus ont fini par accepter l'intérêt de cette démarche intercommunale, permettant de fixer les grandes orientations d'un territoire jusqu'aux aspects réglementaires.

La concertation a été définie dans le cahier des charges, ce qui a permis de lever les derniers doutes et de renforcer la dynamique communautaire. Par ailleurs, une enveloppe dédiée à la concertation a été prévue dans le marché avec le prestataire, ce qui permet une certaine souplesse tout au long de la démarche.

Plusieurs supports ont été retenus pour la concertation :

- Un *questionnaire en version numérique et papier* dans la phase d'élaboration du PLUi : 130 questionnaires ont été retournés. Cela a permis aux habitants d'exprimer le regard qu'ils portent sur leur territoire, d'expliquer la pratique qu'ils en ont, etc.



Club PLUi Picardie

Compte-rendu de la réunion du 26 Mai 2015



- Un *site internet* avec une rubrique dédiée au PLUi (+ adresse mail): celle-ci est alimentée au fur et à mesure et permet de télécharger notamment les comptes rendus des comités de suivi et techniques,
- Des *encarts dédiés au PLUi* dans le bulletin communautaire, à paraître tous les trois mois pour les 450 foyers, ainsi que dans la publication des manifestations culturelles,
- Des *réunions publiques*, qui ont lieu tout au long de la démarche,
- Une *newsletter* qui paraît tous les 4 mois, à destination des conseillers municipaux.

D'autres démarches sont à venir :

- Des *tables rondes* pour enrichir le diagnostic, avec les acteurs touristiques, économiques, les associations ainsi que les habitants,
- La mobilisation de la *classe civique du collège de Conty* : elle regroupe des élèves de la 6ème à la 3ème qui sont chargés de prendre les décisions civiques de l'établissement. L'objectif est de leur faire dessiner les portraits d'habitants de la CC de Conty à l'horizon 2030,
- Des *stands PLUi* seront tenus à différentes étapes de l'élaboration du diagnostic, lors de grandes manifestations locales (ex. marché de Noël) pour impliquer les acteurs locaux et la population.

Guennolé POIX, Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de Nature (DGALN) rappelle que la délibération de prescription du PLUi fixe les modalités de la concertation. C'est le 1^{er} objet de contentieux d'un PLUi : il faut donc éviter d'y indiquer des actions que l'on ne mènera pas, mais il ne faut pas non plus être trop modeste (cf. *Fiche concertation*).

Retour d'expérience de la CC du Val de Noye par J. Froissart et A-C. Blanchard

La CC du Val de Noye regroupe 26 communes, dont 17 sont au règlement national d'urbanisme (RNU). La démarche de PLUi n'est pas un exercice facile, il faut passer de la gestion journalière du territoire à une prospective territoriale à 15 ans, et J. Froissart rappelle que c'est « *encore moins facile que lorsque l'on demande aux agriculteurs de rêver !* ». La CC du Val de Noye a quatre desseins pour le PLUi, issus du Projet de territoire approuvé en Octobre 2012 : bien grandir, bien y vivre, bien en vivre et bien vieillir.

Parmi les conditions de réussite, deux sont importantes :

- la *transparence* : « *Faire ce que l'on dit, et dire ce que l'on fait* ». La concertation s'intègre totalement dans cette logique ;
- le *tempo* : l'élaboration d'un PLUi est une démarche longue, les élus peuvent se lasser avec un rythme de 3-4 réunions par mois (Comité de suivi, commission logement et cadre de vie, commission environnement, comité de suivi élargi). Ce sont donc 70 élus qui travaillent en permanence sur le PLUi. Un chef d'orchestre est donc nécessaire, pour organiser et impulser une dynamique dans le temps.



Club PLUi Picardie

Compte-rendu de la réunion du 26 Mai 2015



La concertation du PLUi du Val de Noye a commencé dès le projet de territoire approuvé en 2012. Cette dernière prend plusieurs formes :

- Dans le cadre du diagnostic, des « *Matinales économiques* » ont été organisées, avec les acteurs économiques et associatifs locaux. L'idée était d'aller à leur rencontre, pour présenter la démarche et échanger sur leurs préoccupations dans le cadre du PLUi.
- En parallèle, une *exposition itinérante* a fait le tour des mairies à différentes occasions (élections, fêtes de village, etc.).
- Un *site internet ad hoc* (ainsi qu'une boîte mail) mis à jour régulièrement, regroupe l'ensemble des informations sur la démarche PLUi (composition des différentes instances, comptes rendus, diaporamas, fiches actions, etc.)
- Les *Échos du PLUi* est un journal trimestriel dédié à la démarche qui fait le point sur l'actualité et le calendrier du PLUi, présente des interviews d'acteurs impliqués dans la démarche ainsi qu'un éclairage technique sur des notions clés. Les derniers numéros portaient sur la gestion des eaux pluviales et sur le plan paysage ; le prochain sera sur les pratiques agricoles et la couverture numérique.
- en 2014, la mobilisation de scolaires s'est concrétisée par des séances de 2h avec chacune des quatre classes de 3ème d'Ailly-sur-Noye. Il a été demandé aux élèves de réaliser des cartographies des endroits où ils aiment de rendre sur le territoire. Cette démarche, bien qu'intéressante, a demandé un gros investissement du chargé de mission, ce qui n'est pas toujours évident en période d'élaboration du diagnostic. Il pourrait être envisagé à l'avenir d'organiser un partenariat avec le Lycée du Paraquet et son BTS GEMEAU (gestion et maîtrise de l'eau).
- à l'automne 2015, la CC du Val de Noye va profiter des *Journées du patrimoine* pour parler du PLUi. Les éléments du diagnostic seront présentés via des conférences, des expositions, des lectures du paysage, etc. Pour optimiser la présence des habitants, ces journées se tiendront à une semaine d'écart de celles d'Amiens.

Qu'en est-il du SCoT ?

C'est un outil intéressant et utile à nos réflexions car il cadre l'aspect opérationnel du PLUi. Le contenu du SCoT est donc naturellement pris en compte, mais il n'est pas évoqué quotidiennement (sauf auprès des nouveaux élus).

5) Présentation du Réseau Régional d'Aménagement (RRA)

➤ **Nathalie GAL**, Chargée de mission RRA, Conseil Régional de Picardie

La Région Picardie et l'État (le SGAR et la DREAL) sont en train de construire les bases d'un Réseau régional d'aménagement. L'objectif est de mettre en relation les acteurs institutionnels, techniques et territoriaux picards de l'aménagement, en s'appuyant notamment sur la mutualisation des savoirs et savoir-faire, des expériences et des moyens.

Au-delà de la production d'analyses, guides et études, et de la mise à disposition de connaissances, le RRA permettra d'instaurer une animation permanente sur des sujets



Club PLUi Picardie

Compte-rendu de la réunion du 26 Mai 2015



d'aménagement, et contribuera à la co-production de projets innovants. Plusieurs sujets sont inscrits à la feuille de route 2015 : la réhabilitation des friches, les quartiers durables, les SCoT, etc. ainsi que la participation et la contribution au Club PLUi. Une adresse mail a été créée (rra@cr-picardie.fr) en attendant la mise en place d'un site internet.

6) Conclusion de la journée

- **Jérôme GRANGE**, Directeur de l'Agence d'Urbanisme du Grand Amiénois (ADUGA) et du Syndicat mixte du Pays du Grand Amiénois

Il n'existe pas de réponse formatée, ni de recette miracle : il est nécessaire d'adapter sa gouvernance et sa concertation aux spécificités locales, c'est cette capacité d'innovation qui permettra de répondre à un contexte donné.

La gouvernance doit être en adéquation avec le degré d'avancement et d'intégration communautaire. La concertation, si elle répond à la réglementation, n'est pas incompatible avec l'innovation, comme l'ont montré les exemples abordés lors de ce club PLUi.

Pour mener à bien une démarche PLUi, il est important d'avoir un duo solide (technicien/élu) de chefs d'orchestre. C'est ce quatre mains qui pourra donner le tempo initial et saura le conserver jusqu'au bout, afin de ne pas fatiguer l'auditoire.

Merci aux participants, aux services de l'État, aux techniciens qui ont contribué à la réussite de cette journée.

7) Tour de table des points à aborder dans les prochains clubs

- La prise en compte des enjeux énergie-climat dans les démarches de PLUI
La prise en compte des énergies renouvelables (éolien, biomasse, ...)
Comment intégrer le gérer le développement éolien au travers d'un PLUI ?
- Enjeux de modération de la consommation d'espace et stratégie foncière
Comment aborder et restituer l'analyse de la capacité de densification et de mutation de l'espace bâti dans le tissu urbain ?
Les outils incitatifs pour la « suppression » des dents creuses
Le transfert et l'exercice du DPU au sein d'un PLUI
Le phasage des zones AU et la construction des OAP
- Divers :
Jusqu'où aller dans l'étude sur les stationnements et comment traiter cette problématique dans le PLUI ?
La prise en compte de la trame verte et bleue dans le PLUI
Intégrer la complexité et la transversalité dans un PLUI
Communiquer sur l'élaboration du PLUI et son suivi
Les indicateurs d'évaluation du PLUI
L'ingénierie des PLUI
L'harmonisation des PLUI dans le cadre de fusion de communautés de communes



Club PLUi Picardie

Compte-rendu de la réunion du 26 Mai 2015



Participants

Présents

ANGIBAUD Nicolas	DDTM 80	Responsable du bureau de la planification territoriale
BERGNA Elodie	Cerema	Stagiaire
BERTHE Antoine	CC du Haut Clocher	Vice-président
BIVER Corinne	DREAL Picardie	Chef du service ECLAT
BLANCHARD Anne-Charlotte	CC du Val de Noye	Chargée de mission
BISSIEUX Emmanuelle	CC du Sud-ouest amiénois	Directrice générale adjointe
DAMOTA Aurélie	CC du Sud-ouest amiénois	Chargée de mission
DAUPHIN Carole	CAUE de l'Oise	Architecte
DE FRANSSU Bertrand	CC du Vimeu Industriel	Directeur général des services
DENIVET Grégor	CC du canton de Conty	Chargé de mission
DETAILLE Cécile	CC du Sud-ouest amiénois	Stagiaire
DUCARNE Guillaume	Cerema	Stagiaire
DUCRET Marie	CAUE de la Somme	Conseillère en urbanisme
DUMON Patrick	CC de la Thiérache d'Aumale	Président
DURAND Pierre	CC du Grand Roye	Directeur général des services
DURIEUX François	CC du Doullennais	Vice-président
FILIOR François	DDT de l'Aisne	Responsable de l'unité Documents d'urbanisme
FROISSART Jany	CC du Val de Noye	Vice-président
GAL Nathalie	Conseil régional de Picardie	Chargée de mission RRA
GOBIN Marion	ADUGA	Chargée d'études
GORGUES Armelle	CA de Compiègne	Chargée de mission
GRANGE Jérôme	ADUGA	Directeur
LASTERNAS Isabelle	Agence d'urbanisme Oise-la-Vallée	Chargée d'études
LEGRAND Anne	CA Amiens Métropole	Chargée de mission
LEMAIRE Vincent	CC du Haut-Clocher	Chargé de mission
LEROY Marie	DREAL Picardie	Chargée d'études
LEULIER Jean-Paul	CC Ouest Amiens	Vice-président
MAGNIER Jean-Michel	CC du Bernavillois	Vice-président
MATHON Sylvie	CEREMA	Responsable du groupe Mobilités et territoires
MAURER Hervé	DDTM 80	Chef de projet planification
NOYE Fabien	DDT 60	Responsable du bureau planification et organisation territoriale
PITAVAL Nathalie	CEREMA	Chargée d'études



Club PLUi Picardie

Compte-rendu de la réunion du 26 Mai 2015



POIRIE Christine	DDT 60	Responsable du service Aménagement, urbanisme et énergie
POIX Guénolé	Ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité	Chef de projet club PLUI, direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages
POUPINOT Pascale	Agence d'urbanisme Oise-la-Vallée	Directrice
PUCHE Virginie	CC de la Thiérache d'Aumale	Chargée de mission
QUILICHINI Mylène	Conseil régional de Picardie	Chargée de mission RRA
ROUSSEAU Philippe	DDTM 80	Chef du service Aménagement du territoire et urbanisme
VARLET Philippe	CC de la Haute Somme	Vice-président
VILLAIN Michel	CC du Val de Nièvre et Environs	Vice-président

Excusés

CHEVALIER Samy	CAUE de l'Oise	Chargé de mission urbanisme
CORNIQUET Jean-François	CC du Canton de Conty	Vice-président
DORGE Emilie	CC du Bernavillois	Chargée de mission
GAUDET Anne	Conseil départemental de la Somme	Chargée de mission urbanisme
GREVIN Jean-Louis	CC du Val de Somme	Vice-président
HIVER Christelle	CC du Doullennais	Vice-présidente
LEFEUVRE Jannick	CC du Sud-ouest amiénois	Vice-président